



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N° 48

Avril 2018

Le mot du maire

Le printemps arrive doucement, selon son habitude, sur la commune d'Anzat Le Luguet. Avec lui nous verrons la fin de la première phase des travaux dans le bourg d'Anzat : station d'épuration ; réseau assainissement et aménagement de bourg qui se trouvent dans la partie basse. Cette phase a pris du retard à cause des intempéries, mais elle aura duré moins d'un an en tout entre le premier coup de pioche et aujourd'hui. L'aménagement de la traverse va donc pouvoir débiter comme prévu.

Avec l'arrivée du printemps, c'est aussi le retour des fleurs et de l'entretien des tombes par les familles et amis dans le cimetière. Comme dans chaque lieu public, il y a un règlement à respecter pour veiller à la bonne conservation des lieux. Ce règlement sera bientôt affiché, mais je peux déjà écrire qu'un composteur en bois se trouve sur place dans le cimetière du bas et accessible par en haut et en bas pour accueillir les déchets verts du cimetière : fleurs fanées, terre, etc. et à côté il y a une poubelle pour accueillir les déchets plastiques ou en céramique. Une autre poubelle se trouve à côté de l'entrée du cimetière d'en haut uniquement pour accueillir les déchets plastiques ou en céramique. Au cours de l'installation du bac à compost j'ai été surpris de constater que certains jetaient leurs vieilles plantes ou leurs vieux plastiques dans les allées ou par-dessus le mur malgré la présence des deux poubelles à l'entrée. Seule l'action de chacun ou de tous permettra de garder ce cimetière comme un lieu de repos respectueux des personnes qui y ont été enterrées.

Avec le printemps c'est aussi le moment de la repousse des végétaux et donc les employés communaux ont commencé à passer l'épaveuse sur les chemins. Si l'année dernière en 2017 certains chemins qui avaient été faits en 2016 avaient été épargnés par l'épaveuse faute de temps dû à des problèmes récurrents sur une conduite d'eau..., cette année ce ne sera pas le cas. L'épaveuse a déjà commencé à agir. Quant aux trous présents ici et là, les matériaux qui ont été utilisés en 2017 pour les boucher n'ont pas été concluants aussi nous en utiliserons d'autres en 2018.

Avec le retour du printemps, c'est aussi la clôture de la liste des projets du conseil municipal pour l'année 2018 précédée de la clôture des comptes de 2017. Regarder ces derniers nous permet de voir les priorités du conseil municipal. Vu les sommes en investissements c'est bien sûr le bourg d'Anzat qui est en première place avec 67,27% du budget investissement consacré à l'assainissement, à l'enfouissement des réseaux et à l'aménagement de surface (cette somme concerne la quasi-totalité des travaux même ceux qui n'ont pas encore été faits). Puis il y a les travaux de la boulangerie 6,27% et du hangar communal 5,61%. Le hameau du Luguet n'est pas en reste avec la rénovation des façades de la chapelle 4,10% (non encore réalisés pour des questions d'intempéries). Nous nous sommes occupés des burons 1,8% (La Vazèze, Vins-Haut et Bosberty). Il y a aussi eu des réfections de clôtures et de passages d'eau 2,84% et des travaux en forêt 0,72%. La commune a investi 1,48% du budget investissement pour le corail mobile et 1,55% pour la station hiver-été de Parrot.

Pour le fonctionnement, nous avons bien sûr les frais de personnel 33,85%, la salle polyvalente 1,06%, l'éclairage public 2,47%. Il y a également l'entretien des terrains et des chemins 5,18%, des forêts 0,07%, et aussi les animations et repas organisés par la commune 3,01% et la station de Parrot 1,89%.

Pour réaliser ces dépenses, choisies par le conseil municipal, en investissement et en fonctionnement il y a de l'argent qui vient sur la commune : les revenus propres de la commune, les dotations de l'Etat et autres organismes et les subventions. Or la somme dépend du nombre de personnes qui ont un lien réel (financier) avec la commune : propriétaire, résidant réel, ou autre. Aussi la logique et la loi veulent que le conseil municipal, qui gère financièrement la commune, soit élu par ces personnes qui ont un lien réel autre qu'affectif avec la commune. C'est un peu comme une famille et des voisins : des voisins peuvent avoir un lien affectif très fort avec une famille mais logiquement ils ne se mêleront pas des affaires financières de la famille, c'est la même chose pour une commune : des personnes qui ont seulement un lien affectif très fort avec une commune participeront à des tas d'activités mais logiquement elles ne se mêleront pas des affaires financières. Si elles veulent s'en mêler il faut qu'elles intègrent la famille - la commune en devenant propriétaire, résidant, ou autre afin de devenir électeur de la commune. C'est pour cela qu'il y a une commission électorale qui est chargée de mettre à jour la liste électorale de façon à ce que seules les personnes qui ont un lien réel autre qu'affectif soient inscrites sur la liste. Pour le dire plus clairement, si vous avez 1 million d'électeurs qui ont seulement un lien affectif et 100 qui ont un lien réel, la somme de l'argent touchée par la commune ne tiendra compte que des 100 qui ont un lien réel.

Quoiqu'il en soit, de même que je suis personnellement impliqué dans une vie associative sur d'autres communes dans lesquelles je ne suis pas électeur, je suis très heureux de constater que des personnes d'autres communes s'impliquent dans le milieu associatif de la commune d'Anzat-le-Luguet et je remercie beaucoup ces personnes.

A ceux qui ont lu ou entendu les quelques lignes de cet édito je souhaite un bon mois d'avril.

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). **Du 03 Mars 2018**

➤ **Aménagement maison des associations**

Le conseil municipal réfléchi sur l'aménagement intérieur de la maison des associations et notamment sur l'installation de sanitaires PMR et de la création d'un étage. Le conseil municipal est favorable à cet aménagement et demande des devis.

➤ **Colis de fin d'année**

Le repas de fin d'année est maintenu au 21 décembre 2018 ainsi que le principe du colis pour les personnes en maison de retraite. Pour les personnes qui ne viennent pas au repas de fin d'année, après discussion, le conseil municipal à l'unanimité souhaite qu'un bon d'achat soit proposé. Ce bon d'achat sera d'une valeur équivalente au prix du repas de fin d'année et sera à retirer en mairie et à utiliser dans les commerces de la commune entre le 15 décembre 2018 et le 31 janvier 2019 ou lors du marché de la Saint Sylvestre.

Bien sûr, si au dernier moment, une personne ne peut pas participer au repas pour cause de santé, cette dernière bénéficiera du bon d'achat.

➤ **Guirlandes électriques et décorations pour les fêtes de 2018**

Le SIEG accorde une aide financière aux communes souhaitant acquérir des nouveaux motifs d'illuminations pour les fêtes de fin d'année. Le SIEG aide sur le mode de financement suivant : à savoir 50 % du montant HT à la charge de la commune à hauteur de 1500 euros + 2 euros par habitants et 80 % à la charge de la commune au-delà de ce montant. L'entreprise Crélight doit faire des propositions d'illuminations et faire un devis.

Le conseil municipal souhaiterait que chaque hameau traversé par la départementale soit illuminé, ainsi que l'église d'Anzat et la chapelle du Luguët. A suivre.

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). **Du 23 Mars 2018**

➤ **Coupe de bois 2018.**

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Vente sur pied ou façonnée
Forêt sectionale du Luguët-Freydière	37	11.73	irrégulière	En bloc et sur pied
Forêt communale d'Anzat	47	1	AMEL	En bloc et sur pied
Forêt sectionale de La Rochette	49	3.50	AMEL	En bloc et sur pied
Forêt sectionale de Saroil et Vins-Bas	50	1	Emprise	En bloc et sur pied

➤ **Vote des comptes 2017 :**

Vote du Compte de gestion Budget principal 2017.

Vote du compte de gestion 2017 Service Assainissement.

Vote du compte administratif 2017 Budget principal.

Vote du compte administratif 2017 Service assainissement.

➤ **Vote des subventions pour les associations :**

De 100€ à 200€ ont été accordés pour 8 associations.

Notre boulanger

Notre boulanger M. Ruedas nous informe de la reprise de la fabrication des petits sablés. Voici son numéro de téléphone pour toutes commandes : 07 62 56 44 95.

Parrot

Patrice vous accueille pendant les week-end. VTT électriques cerf-volant sont à la location de 10 h à 17h. (Tel : 09 87 88 53 48 ou 04 73 71 74 68)

PS : pour les plus motivés il est encore possible de skier en haut.

Etat civil

- ✓ *Monsieur Jean Paul Boyer est décédé le 12 Mars 2018 à l'âge de 75 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 28 Mars à Anzat.*
- ✓ *Madame Marie Noel Morin est décédée le 24 Mars 2018 à l'âge de 59 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 29 Mars à Anzat.*

Réunion publique

Le Maire propose une réunion publique le Dimanche 29 Avril 2018 à 14 h 30 salle polyvalente pour répondre aux différentes questions sur la vie et les projets de la commune.

ALLOCATION CHAUFFAGE 2017/2018

Pour bénéficier de l'allocation vous devez passer à la mairie du 1^{er} Avril au 30 Avril 2018 remplir l'attestation.

**Le bar restaurant « Les Gentianes » à d'Anzat le Luguët ouvrira ses portes le Samedi 14 Avril 2018.
Tel : 06 58 34 20 67.**

ANIMATIONS 2018 1^{er} semestre

Avril :

Samedi 14 Avril : Concert bal « Lady Rose » Salle polyvalente. 20 h 30. Gratuit.

Dimanche 15 Avril : Portes ouvertes : du Club informatique du Cézallier.

Salle du conseil 14 h à 17 h. (CidC).

Mai :

Mardi 8 mai : Commémoration de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale en Europe. 11h.

Dimanche 13 Mai : 30^{ème} randonnée. (CA).

Dimanche 13 Mai : Printemps des cimetières. Visite guidée à 14 h 30. (PBC).

Lundi 21 Mai : Journée du clocher. Visite du clocher de l'église d'Anzat. 14 h 30.

Juin :

Dimanche 3 Juin : Montée aux estives. 9h 30. (Ayants droits).

Mercredi 6 Juin : Commémoration au Bosberly du débarquement en Normandie. 10 h 30. Chanteuse Fabienne Della Monica.

Samedi 9 Juin : Bal disco. (CA).

Samedi 16 Juin : Journée de l'Archéologie. Les pierres sacrées. Abbé Perrier.

JM Pons 14 h. Salle polyvalente.

Dimanche 17 Juin : Grande fête du Cézallier. (Col de Vestizoux). Marché de producteurs du Cézallier. Ateliers divers. 9 h 17 h.

Vendredi 29 Juin : Quatuor Aouro "Nuits des églises». 20 h 30. Libre participation.

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par courriel, merci de laisser votre adresse de messagerie à la mairie.